

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-090 : ACTUALISATION TARIF DES CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Le Maire expose que par délibération du 5 juin 2018, le Conseil municipal a approuvé le recrutement de personnel contractuel pour les accueils de loisirs sans hébergement en contrat d'engagement éducatif et a fixé la grille de rémunération comme suit :

Jeunes âgés de moins de 18 ans :

- stagiaire BAFA 25 € bruts / jour soit 125 € bruts / semaine
- titulaire BAFA 51 € bruts / jour soit 255 € bruts / semaine

Jeunes âgés de 18 ans et plus :

- stagiaire BAFA 35 € bruts / jour soit 175 € bruts / semaine
- titulaire BAFA 69 € bruts / jour soit 345 € bruts / semaine

Les congés payés (10% du brut) devront ressortir sur la fiche de paye pour les attestations pôle emploi.

Le temps de préparation est inclus dans cette rémunération.

Pour les heures de nuit en camp, une indemnité de 10 € par nuit sera allouée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE à compter du 1^{er} janvier 2024 :

D'actualiser la grille de rémunération comme suit :

Jeunes âgés de moins de 18 ans :

- stagiaire BAFA 30 € bruts / jour
- titulaire BAFA 60 € bruts / jour

Jeunes âgés de 18 ans et plus :

- stagiaire BAFA 40 € bruts / jour
- titulaire BAFA 80 € bruts / jour

Les congés payés (10% du brut) devront ressortir sur la fiche de paye pour les attestations pôle emploi.

Le temps de préparation est inclus dans cette rémunération.

Pour les heures de nuit en camp, une indemnité de 10 € par nuit sera allouée.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET